

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : /

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Grégory BAERT, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, André PERRILLAT-AMEDE à Hélène FAVRE BONVIN

Absents : 5

Stéphane BESSON, Jean-Michel DELOCHE, Rémi FRADIN Alexandre HAMELIN, Catherine MARGUERET

Secrétaire de séance : Claire BARRIN

DEL2025-107 - CREATION POSTE PERMANENT DE CHARGE(E) D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL ET D'ENCADREMENT TECHNIQUE AU CHANTIER D'INSERTION

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis favorable du groupe de travail RH du 23 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 17 novembre 2025 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

1. Le Chantier d'insertion poursuit depuis plusieurs mois, suite au départ à la retraite de son responsable, une démarche de réorganisation liée à l'évolution de ses effectifs, à l'accroissement de son activité et aux modalités de mise en œuvre de celles-ci :
 - Mise en conformité,
 - Reprise des obligations administratives et budgétaires,
 - Déploiement des dossiers de subventions,
 - Démarches prospectives,
 - Suivi administratifs des dossiers RH (contrats...);
2. En parallèle, les attentes des financeurs sur le niveau d'expertise et les moyens mis en œuvre dans l'accompagnement des salariés en insertion (suivi global, formation et insertion professionnelle) est en constante augmentation.

Pour répondre à cet accroissement d'activité et augmenter la qualité de prise en charge des usagers, il est proposé de créer un poste permanent au Chantier d'insertion, de Chargé(e) d'accompagnement socio-professionnel et d'encadrement technique, en catégorie C, à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 24 voix pour et 2 abstentions (M. Benjamin DELOCHE et Mme Chantal PASSET) :

- APPROUVE la création d'un poste permanent au Chantier d'insertion de Chargé(e) d'accompagnement socio-professionnel et d'encadrement technique au grade d'adjoint administratif territorial (catégorie C) à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- S'ENGAGE à inscrire la dépense prévisionnelle au budget primitif 2026 ;
- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ



La Secrétaire de séance
Claire BARRIN